



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2026



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL DU 27 MAI 2026

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. François Gendre, doyen d'âge, jusqu'au point 8 de l'ordre du jour.

Liste des présences

Partis	Prénoms	Noms
Le Centre Belfaux Futuro	Julie Anna	Bapst
Indépendants et UDC	Nicolas	Bapst
Indépendants et UDC	Pierre Emanuele	Bapst
Le Centre Belfaux Futuro	Vyolène	Bapst
Le Centre Belfaux Futuro	Chantal	Barras
PS –Centre Gauche et Ouverture	Magdalena	Berger
Le Centre Belfaux Futuro	Laurent	Berset
PS –Centre Gauche et Ouverture	Josiane	Berset
PS –Centre Gauche et Ouverture	Solange	Berset
PS –Centre Gauche et Ouverture	Muriel	Besson Gumy
Le Centre Belfaux Futuro	Laurent	Bossy
Le Centre Belfaux Futuro	Amélie	Brülhart
PS –Centre Gauche et Ouverture	Andrea	Felder
Indépendants et UDC	François	Gendre
PS –Centre Gauche et Ouverture	Pauline	Greber
Le Centre Belfaux Futuro	Jérôme	Guéry
Le Centre Belfaux Futuro	Raphaël	Jobin
PS –Centre Gauche et Ouverture	Jeanne-Fleure	Kaufmann-Nguini
Le Centre Belfaux Futuro	René	Krattinger
Le Centre Belfaux Futuro	Luc	Masset
Le Centre Belfaux Futuro	Thierry	Nydegger
PS –Centre Gauche et Ouverture	Véronique	Rebetez
Le Centre Belfaux Futuro	Vittoria	Sacco
PS –Centre Gauche et Ouverture	Ulysse	Schaller
Le Centre Belfaux Futuro	Joëlle	Schickel
PS –Centre Gauche et Ouverture	Frantz	Simonis
Le Centre Belfaux Futuro	Stéphanie	Spaeni
PS –Centre Gauche et Ouverture	Velko	Stockel
PS –Centre Gauche et Ouverture	François	Vallat
Le Centre Belfaux Futuro	Damien	Vonlanthen

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 30 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 16.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL

(Suivie par la séance des comptes)

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le Doyen d'âge, M. François Gendre
2. Discours inaugural du Doyen d'âge
3. Appel nominal
4. Approbation du procès-verbal du 24.03.2026
5. Election de la Présidente pour l'année 2026
6. Election de la Vice-présidente pour l'année 2026
7. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour la période législative 2026-2031
 - 7.1 Détermination du nombre de scrutateurs
 - 7.2 Election
8. Informations du Conseil communal au Conseil général
9. Commission financière
 - 9.1 Détermination du nombre de membres pour la période législative 2026-2031 (5 membres au minimum)
 - 9.2 Election
10. Commission d'aménagement, élection des membres pour la période législative 2026-2031 (art. 26 du règlement du Conseil général)
11. Commission des naturalisations
 - 11.1 Détermination du nombre de membres pour la période législative 2026-2031 (5 à 11 membres au minimum, conformément à la Loi sur le droit de cité fribourgeois)
 - 11.2 Election
12. Rapport de gestion 2025
 - 12.1 Présentation du rapport par le Conseil communal et discussion
13. Comptes 2025
 - 13.1 Présentation du message relatif aux comptes par le Conseil communal
 - 13.2 Présentation générale des comptes de résultat et d'investissement 2025
 - 13.3 Préavis de la Commission financière
 - 13.4 Rapport de l'organe de révision des comptes
 - 13.5 Approbation des comptes 2025 et décharge au Conseil communal
14. Rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions
(message 1 du Bureau provisoire)
15. Approbation du règlement d'utilisation de la Bibliothèque régionale de Belfaux *(message 1)*
16. Propositions
 - 16.1 Message de réponse du Conseil communal à la proposition 14 – Abandon du Plan Climat
17. Questions
18. Divers

1. Ouverture de la séance par le Doyen d'âge, M. François Gendre

*« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,
Madame la secrétaire du Conseil général,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 1^{ère} séance du Conseil général pour cette séance constitutive 2026-2031 qui sera suivie de la séance des comptes.

Tout d'abord quelques informations :

Le bureau provisoire est composé de 5 personnes, soit :

- *Mme Amélie Brülhart et M. René Krattinger du groupe Le Centre Belfaux-Futuro ;*
- *Mme Solange Berset et Mme Muriel Besson Gumy du groupe Parti socialiste (PS)–Centre Gauche et Ouverture ;*
- *Et moi-même du groupe Indépendants et UDC.*

En application de l'article 13 du règlement du Conseil général, le bureau nouvellement élu entrera immédiatement en fonction après son élection, après une courte pause de 5 minutes.

Pour la législature 2026-2031 et selon l'article 3 du règlement, le Conseil général sera constitué de 3 groupes, soit :

1. *Le Centre Belfaux Futuro, présidé par Mme Amélie Brülhart avec 15 élus ;*
2. *Parti socialiste –Centre Gauche et Ouverture , présidé par Mme Véronique Rebetez avec 12 élus,*
3. *Indépendants et UDC, présidé par M. François Gendre avec 3 élus.*

Y a-t-il des remarques concernant ce point 1 de l'ordre du jour ? ».

Il n'y a pas de remarques.

La discussion est close.

Approbation de l'ordre du Jour

M. F. Gendre informe que le Bureau provisoire propose de déplacer le point 5 « Informations du Conseil communal au Conseil général » à la suite du point concernant l'Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour la période législative 2026-2031.

Il informe que, conformément au courriel adressé par la secrétaire le 21 mai dernier, le Bureau provisoire du Conseil général, qui s'est réuni le 19 mai, s'est prononcé sur deux ajouts de points.

- Le premier porte sur la rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions
- Le second concerne une demande du Conseil communal d'ajouter un point sur l'approbation du règlement d'utilisation de Bibliothèque régionale de Belfaux.

Les messages y relatifs ont été insérés sur l'accès Extranet et, pour ceux qui l'ont demandé, une version papier leur a été envoyée.

Vote

M. F. Gendre soumet au vote l'ordre du jour modifié.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte l'ordre du jour modifié à l'unanimité par 30 voix.

2. Discours inaugural du Doyen d'âge

"C'est avec une certaine émotion et un grand sens de la responsabilité que je prends la parole aujourd'hui, en ouverture de ce Conseil général.

En tant que doyen de cette assemblée, il me revient l'honneur et le devoir d'inaugurer nos travaux. Je le fais avec fierté, mais aussi avec la conviction que ce moment marque le début d'un engagement collectif important pour notre monde.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement la population pour la confiance qu'elle nous a accordée. Etre élu, c'est accepter de se mettre au service des autres, d'écouter, de comprendre et d'agir dans l'intérêt général.

Avant de poursuivre nos travaux, je souhaite prendre un instant pour adresser, au nom du Conseil Général, toute notre reconnaissance sincère à celles et ceux qui ont siégé parmi vous durant la législature précédente et qui ne poursuivent pas leur mandat.

Je pense tout particulièrement aux conseillers qui ont choisi de se retirer de la vie politique ainsi qu'à celles et ceux qui n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions à l'issue des dernières élections. Leur engagement et leur disponibilité et le travail accompli au service de l'intérêt général ont contribué à faire vivre notre démocratie et enrichir nos débats.

Je saurais trop remercier toutes les personnes qui participent à la vie sociale, sportive et culturelle de notre commune. Notre commune, à taille humaine, est riche de sa diversité, de son dynamisme et de son attachement aux valeurs de proximité. Elle fait face, comme beaucoup d'autres, à des défis concrets, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques. Mais elle dispose aussi de nombreux atouts que nous avons la responsabilité de préserver et de développer.

Au sein de ce Conseil, nous venons d'horizons différents, avec des sensibilités diverses et c'est précisément cette diversité qui fait notre force, pour autant que nous sachions dialoguer avec respect, chercher des compromis et garder en vue l'essentiel : le bien commun.

Je forme le vœu que nos débats soient à la fois constructifs, exigeants et respectueux. Que chacun puisse s'exprimer librement, dans un esprit d'écoute et de responsabilité.

Pour ma part, fort de l'expérience des années, je suis convaincu que les meilleures décisions sont souvent celles qui se construisent ensemble, dans la patience et le dialogue.

Je nous souhaite à toutes et à tous une législature fructueuse au service de notre commune et de ses habitantes et habitants".

3. Appel nominal

Le Doyen d'âge donne la parole à Mme V. Christan, secrétaire du Conseil général.

Il ressort de l'appel nominal que 30 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 16.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

4. Procès-verbal de la séance du 24 mars 2026

Le Doyen d'âge ouvre la discussion générale à propos de la rédaction du procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

Vote

M. F. Gendre soumet le procès-verbal au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mars 2026 est approuvé par 28 oui et 2 abstentions.
--

5. Election de la Présidente pour l'année 2026

Le Doyen d'âge donne la parole à Mme **V. Rebetez** du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture :

“Le groupe PS Centre Gauche et Ouverture propose la candidature de Muriel Besson Gumy.

Muriel Besson Gumy est venue s'établir à Belfaux avec son mari et ses 2 enfants de 17 et 15 ans il y a 19 ans.

Détentrice d'un master en relations internationales de l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève et d'un CAS en management public de la Haute Ecole de Gestion de Fribourg, Muriel Besson Gumy est cheffe de secteur à l'Université de Fribourg.

Vous connaissez peut-être déjà bien son visage puisqu'elle a siégé au Conseil général entre 2016 et 2019 dont elle a été la présidente en 2018-2019. Elle a représenté la commune de Belfaux au sein de l'assemblée constitutive pour la fusion du Grand Fribourg entre 2018 et 2021. Elle a également siégé au Grand Conseil entre 2019 et 2021. De 2022 jusqu'à mai de cette année, elle était membre du comité de Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération internationale, qui regroupe les associations et ONG fribourgeoises actives dans le domaine de la coopération internationale.

Muriel Besson Gumy se réjouit de faire à nouveau partie du Conseil général et de s'y engager pour le bien commun ».

Election

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Muriel Besson Gumy est élue Présidente du Conseil général pour cette année 2026 par acclamation.

6. Election de la Vice-présidente pour l'année 2026

Le Doyen d'âge donne la parole à M. **R. Krattinger** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

“Au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, j'ai le plaisir de présenter Madame Amélie Brühlart, 27 ans, membre du Conseil général de Belfaux depuis mai 2025. Née à Belfaux, très engagée dans la vie politique et associative, elle est membre des jeunes du Centre suisse, vice-présidente des jeunes du Centre Fribourg ainsi que membre du comité de l'ICAB. Sur le plan professionnel, Amélie travaille dans la finance au siège de Nestlé à Vevey et est titulaire du brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité”.

Election

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Amélie Brühlart est élue Vice-présidente du Conseil général pour cette année 2026 également par acclamation.

7. Election des scrutateurs-trices et des scrutateurs-trices suppléant-es pour la période législative 2026 – 2031

7.1 Détermination du nombre de scrutateurs-trices

Le Doyen d'âge informe que le bureau provisoire propose de nommer 5 scrutateurs et 1 scrutateur suppléant par groupe politique pour la période législative 2026 – 2031.

Vote

Le Doyen d'âge soumet cette proposition au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité de nommer 5 scrutateurs et 1 scrutateur suppléant pour la période législative 2026 – 2031.

7.2 Election

Scrutateurs :

Le Doyen d'âge invite les représentants des groupes à présenter leurs candidats.

Mme **A. Brülhart**, représentant du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, présente la candidature de M. René Krattinger.

« Au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. René Krattinger. Né en 1965, marié, père de trois enfants adultes et maintenant grand-papa d'une petite fille et depuis deux semaines d'un petit garçon. Il habite Belfaux depuis plus de 40 ans. Collaborateur technique au service de la mobilité de l'Etat de Fribourg, il était membre de la commission des routes. Actif et énergique, il aime la montagne, il est membre du Club alpin de la Gruyère, il est également gardien de cabane dans son temps libre pour ce même club. Il joint à ce hobby la pratique du cyclotourisme ayant parcouru le fleuve du Rhin et du Danube. La photographie fait également partie de ses activités. Nous espérons que le Conseil général lui manifestera sa confiance en l'élisant à cette fonction ».

M. **J. Guéry**, représentant du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, présente la candidature de M. Thierry Nydegger.

« Thierry a 60 ans et réside dans le quartier de la Combetta à Belfaux depuis maintenant 24 ans. Il est marié et père de trois enfants adultes.

Il est expert en finance et controlling et travaille pour une fiduciaire à Fribourg comme responsable du département fiduciaire.

Passionné de sport, avec une affection particulière pour le football, il aime aussi consacrer du temps à la lecture.

Au fil des années, il a eu l'opportunité de s'impliquer activement dans la vie locale en tant qu'ancien entraîneur des juniors de l'ES Belfaux et membre de l'amicale des contemporains et bien sûr au niveau politique.

Son objectif est de mettre à profit son expérience et ses connaissances financières au service de la commune de Belfaux et de ses habitants ».

Mme **V. Rebetez**, représentante du Groupe PS –Centre Gauche et Ouverture présente les candidatures de Mme Solange Berset et de M. Velko Stockel.

« Le Groupe PS, Centre Gauche et ouverture propose la candidature de Solange Berset au poste de scrutatrice. Grâce à sa longue expérience politique au niveau communal et cantonal, Mme Berset a l'avantage d'apporter au bureau ses solides connaissances des institutions et de leur fonctionnement ».

« J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Velko Stockel comme scrutateur. Domicilié à Belfaux depuis 2008, marié et père de trois enfants, M. Stockel travaille actuellement dans le domaine de la santé.

Son parcours lui confère une excellente connaissance de nos institutions :

- *Conseiller communal à Belfaux de 2016 à 2021 ;*
- *Ancien responsable des dicastères de l'aménagement, des transports, de la mobilité régionale et de la santé ;*
- *Président de la commission d'aménagement entre 2016 et 2021 ;*
- *Membre du comité de direction du Réseau Santé de la Sarine et du bureau de l'Agglomération ;*
- *Membre du Conseil général entre 2021 et 2026.*

Fort de cette solide expérience et de son dynamisme, M. Stockel saura apporter une contribution précieuse. Nous vous recommandons vivement de soutenir sa candidature ».

M. **P.-E. Bapst** du groupe Indépendants et UDC présente la candidature de M. Pierre Bapst, 46 ans, divorcé, deux enfants, agriculteur. Il a grandi à Belfaux et a été conseiller général de 2011 à 2015.

Election des scrutateurs-trices

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, les 5 candidat-es sont élu-es tacitement comme scrutateurs-trices :

- M. René Krattinger et M. Thierry Nydegger pour le groupe Le Centre Belfaux Futuro
- Mme Solange Berset et M. Velko Stockel pour le Groupe PS –Centre Gauche et Ouverture
- M. Pierre Bapst pour le Groupe Indépendants et UDC

Scrutateurs-trices suppléant-trices

Le Doyen d'âge invite les représentants des groupes à présenter leurs candidats.

M R. Jobin, représentant du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, présente la candidature de M. Laurent Berset :

« Laurent Berset a 44 ans, marié sans enfants.

Il a grandi à Belfaux, avant de partir à l'étranger quelques années. Il est de retour à Belfaux depuis 2015 et s'est établi le long de la route d'Autafond.

Il travaille dans l'informatique et assume la présidence de la société de tir et de la balade de la bière Forest Chübeli tour".

Mme **V. Rebetez**, représentante du Groupe PS –Centre Gauche et Ouverture présente la candidature de M. Ulysse Schaller.

« Le Groupe PS, Centre Gauche et ouverture propose Ulysse Schaller au poste de scrutateur suppléant. Ulysse, 22 ans, est étudiant en droit à l'université de FR et habitant de Belfaux depuis toujours. Il rejoint ce soir le Conseil général pour s'engager concrètement dans la vie de la commune. A 22 ans, il apporte ce que la jeunesse a sans doute de meilleur : de l'élan, de l'envie et l'honnêteté de reconnaître qu'il lui reste beaucoup à apprendre. Pour lui, ce mandat est avant tout une expérience formatrice, et il espère pouvoir y apporter autant qu'elle lui apportera ».

M. F. Gendre informe que le groupe Indépendants et UDC ne présente pas de scrutateur suppléant.

Election des scrutateurs-trices suppléant-es

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, les candidats sont élus tacitement comme scrutateurs-trices suppléant-es :

- Laurent Berset pour le groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- Ulysse Schaller pour le groupe PS –Centre Gauche et Ouverture

La discussion est close.

Le Doyen d'âge annonce une pause de cinq minutes pour permettre au nouveau Bureau de se mettre en place.

La Présidente, Mme **Muriel Besson Gumy** prend la parole :

« Un grand merci pour votre confiance et de m'avoir élue juste auparavant.

Permettez-moi de prononcer un bref discours en préambule de cette seconde partie.

Je profite de vous livrer trois considérations :

Tout d'abord, en regardant ce conseil, je pense que la population belfagienne qui nous a élu·e·s a souhaité soutenir des personnes qui créent aujourd'hui un véritable mélange d'expériences, d'âges, de personnalités, de compétences, bref les ingrédients parfaits pour lancer cette législature de la meilleure des manières en profitant des atouts amenés par chacune et chacun d'entre vous. La preuve, est-ce que vous vous êtes rendu·e·s compte que :

- *quatre personnes portent le nom de Bapst ? Vous vous rappelez, cela avait suscité quelques rires lors de l'assermentation avec les communes de la Sarine ;*
- *plusieurs nouveaux visages ont fait leur apparition. Bienvenue à elles et eux ;*
- *la parité est aujourd'hui complète en termes de femmes et hommes, 15 femmes et 15 hommes composent ce conseil.*

Deuxièmement, la formation introductive proposée la semaine dernière par l'association des communes fribourgeoises a été riche d'enseignements variés. J'en ai retenu trois points que je souhaite vous communiquer :

- *Le rôle de membre du Conseil général est de poser des questions et c'est là que c'est intéressant pour les personnes qui y siègent ;*
- *Si la loi ne prévoit rien, la compétence revient au Conseil communal ;*
- *Les différents niveaux politiques (législatif, exécutif et judiciaire) visent à éviter la concentration du pouvoir en une seule personne (dixit M. Valentin Bard).*

Tout cela pour vous dire que je crois en la discussion, au débat constructif et à l'intelligence collective. Soyons ensemble plus que la somme d'individualités, faisons en sorte d'être dignes de la confiance accordée par les citoyennes et les citoyens et agissons pour le bien de la population belfagienne.

Passons maintenant au point à l'ordre du jour « Informations du Conseil communal au Conseil général ».

8. Information du Conseil communal au Conseil général

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. Vincent Schickel, Syndic, prend la parole.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PLAN DIRECTEUR REGIONAL DE LA SARINE

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le Conseil communal a activement défendu les intérêts de notre village lors de la procédure relative au Plan Directeur Régional de la Sarine (le PDR). Nous avons déposé pas moins de 12 amendements lors de l'assemblée extraordinaire des délégués le 22 avril dernier afin de faire valoir nos besoins et priorités locaux. C'est presque 200 pages de documents qui ont dû être lues et analysées en 17 jours seulement !

Je suis heureux de vous annoncer qu'une grande majorité de ces amendements a été acceptée. Parmi les avancées les plus significatives, je relève notamment l'amendement pour l'ajout des routes de contournement comme outil destiné à décharger les centres de village du trafic de transit; mais aussi la meilleure prise en compte des volontés des communes sites dans la mise en place de projets d'utilités régionale.

Le PDR doit à présent être adopté par le Conseil d'État avant d'entrer en vigueur. Nous suivons ce dossier avec attention.

Le Conseil communal tient à adresser ses vifs remerciements aux membres de la commission d'aménagement pour leur précieuse contribution à ce processus.

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Comme annoncé en mars, notre administratrice des finances Mme Bersier va partir à la retraite dans quelques jours. Je profite de l'occasion, sachant qu'elle est présente dans la salle avec nous ce soir, pour la remercier à nouveau pour tout le travail accompli toutes ces années. Dès le 1er juin 2026, c'est Madame Cyndie Kaniama, déjà en fonction au sein de l'administration, qui reprendra son poste.

Je suis également en mesure de vous informer que le recrutement pour le poste de collaboratrice administrative est arrivé à son terme. Ce processus a suscité un vif intérêt puisque nous avons reçu près de 80 candidatures. L'ensemble des dossiers a été soigneusement analysé par notre groupe RH.

Au terme de ce processus, le Conseil communal a décidé d'engager Mme Sonia Dattilo Titone. Mme Dattilo Titone occupait jusqu'alors un poste similaire à Grolley-Ponthaux depuis plus de 15 ans, ce qui témoigne de son expérience et de sa maîtrise de l'environnement administratif communal fribourgeois.

Elle entrera en fonction le 1er septembre 2026. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue au sein de notre administration.

FETE DES 10 ANS DE LA FUSION BELFAUX - AUTAFOND

J'ai le plaisir de vous informer que les préparatifs de la fête marquant les 10 ans de la fusion de Belfaux et Autafond avancent très bien. Un groupe de travail dédié a été constitué, réunissant des membres de la Commission d'animation et d'intégration, de la Commission historique et patrimoniale, ainsi que des membres du Conseil communal.

La date de l'événement est fixée au samedi 26 septembre 2026, de 13h30 à 17h30. Un programme riche et varié est en cours d'élaboration, comprenant notamment des visites de lieux emblématiques d'Autafond, une rétrospective en images retraçant l'histoire de nos deux villages, ainsi que des balades didactiques pour petits et grands.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement du programme, mais vous pouvez d'ores et déjà réserver le 26 septembre dans vos agendas. Ce sera une belle occasion de célébrer ensemble le chemin parcouru et de renforcer les liens qui unissent notre commune.

FETE DU 1^{ER} AOUT

La fête traditionnelle du 1^{er} août aura lieu le vendredi 31 juillet au soir, au terrain de foot. Les organisateurs de cette fête sont les Tricounis de Belfaux, nous les remercions pour l'organisation de cette fête. Nous vous invitons à venir nombreux participer à cet événement.

ANNUAIRE INVERSE DES ENTREPRISES DU VILLAGE

La Commission économique s'était fixée comme un de ses objectifs de législature la mise en place d'un annuaire inversé des commerces du village afin de les promouvoir auprès des habitants du village. Je suis heureux d'annoncer que la première version est maintenant en ligne sur le site communal, sous Economie Locale. Seules les entreprises ayant explicitement donné leur accord sont actuellement affichées dans l'annuaire.

JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE COUSANCE

La commune de Cousance invite le Conseil communal ainsi qu'une délégation réunissant les représentants des milieux sportifs, culturels et politiques à une journée de rencontre qui se déroulera le samedi 29 août 2026 à Cousance.

Cette journée, organisée autour de la visite de la 8^{ème} Biennale des Arts de Cuiseaux, sera bien plus qu'une simple sortie officielle. Elle offrira un moment privilégié d'échanges, de découvertes et de convivialité, permettant de renforcer les liens tissés lors de la venue de la délégation de Cousance à Belfaux-Belfête et de faire avancer ensemble les projets évoqués à cette occasion.

J'encourage chaleureusement les membres du Conseil Général qui souhaiteraient partager cette expérience à se joindre à nous. Ce sera une belle opportunité de représenter notre commune, de rencontrer nos partenaires français dans un cadre convivial et de participer à une dynamique d'ouverture et d'amitié entre nos collectivités.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale ou directement auprès de moi-même.

RECONSTITUTION DES COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le 5 mai dernier, le Conseil communal a décidé de reconduire toutes les commissions tout en conservant le format actuel. Un courrier a été envoyé à tous les groupes politiques pour les informer des commissions à repourvoir afin qu'ils communiquent leurs candidats au plus tard le 03.06.2026 à 12h00. Le Conseil communal passera en revue les candidatures lors de sa prochaine séance du 8 juin 2026.

RECONSTITUTION DU CONSEIL COMMUNAL ET REMERCIEMENTS

Le Conseil communal s'est reconstitué le 25 avril dernier. La nouvelle législature amène son lot de petits changements. Le plus notable est le changement des jours de séance du Conseil communal, qui se rencontre maintenant le lundi soir. Dans quelques instants, chaque conseillère et conseiller aura l'occasion de se présenter et de vous exposer les grandes lignes de son dicastère.

Avant cela, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements et toute ma reconnaissance à celles et ceux qui ont servi notre commune durant la période 2021-2025.

Œuvrer pour une commune, c'est s'engager avec dévouement au service de l'intérêt général. Chacune et chacun des anciens conseillers communaux a apporté sa pierre à l'édifice de Belfaux. Qu'il s'agisse de projets d'infrastructure, d'animation, de finances ou de cohésion sociale, leur travail a laissé une empreinte durable pour notre commune.

Au nom du Conseil communal et de toute la population belfagienne, je tiens à leur adresser nos plus chaleureux remerciements pour leur engagement, leurs disponibilités et leur implication toutes ces longues années. Je vais maintenant les appeler pour leur donner un petit cadeau au nom de toute la population :

- Muriel Frésard Syndique de 2021 -> octobre 2023. Élu(e) depuis 2016.
- François Vallat, vice-syndic de 2021 -> octobre 2025
- Mary-Lise Bapst, conseillère communale en charge du dicastère « SANTE ET AFFAIRES SOCIALES » de 2021 -> mars 2023, élue depuis plus de 24 au service de notre commune.
- Frantz Simonis, conseiller communal de 2021 à novembre 2025, puis vice-syndic jusqu'à la fin de législature, en charge du dicastère « ENSEIGNEMENT ET ENFANCE »
- Marianne Aebischer, conseillère communale en charge du dicastère « SANTE ET AFFAIRES SOCIALES » de 2023 à avril 2026
- Gabriel Litzistorf, conseiller communal en charge du dicastère « DES EAUX ET DES ROUTES »
- Ilias Nafai, conseiller communal en charge du dicastère « CONSTRUCTIONS ET BÂTIMENTS » de décembre 2023 à avril 2026.

M. Steve Tacheron, conseiller communal, prend la parole.

« Passionné de sport depuis petit, je me suis vite tourné vers la gymnastique. Sport que j'ai pratiqué plus de 25 ans au sein de la société de Gym d'Avenches.

Pour ceux qui ne me connaissent pas encore je m'appelle Steve Tacheron et je travaille actuellement chez Würth.

Au cours de mon parcours professionnel, j'ai débuté par un apprentissage manuel entant que monteur-électricien. À la suite de l'obtention de mon CFC, je suis parti à l'école de recrue où j'ai terminé comme Sergent.

Je suis ensuite retourné sur les chantiers au sein du Groupe e connect durant 4 ans avant d'opter pour un virage professionnel comme représentant chez Würth.

Actuellement toujours chez Würth, j'ai pu grâce à mon expérience, construire un réseau professionnel dans le monde de la construction.

C'est donc tout naturellement que je suis fier d'avoir pu hériter du dicastère des Eaux, des routes et de la mobilité. Au sein de la commune, je fais partie des commissions suivantes : routes, eaux mo-

bilité en tant que président, membre du groupe RH et membre de la Commission du système de contrôle interne (SCI).

Concernant les associations intercommunales :

- Membre au Comité de direction de l'AESC,
- Délégué au Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN),
- Membre du comité de la coopérative En Verdaux
- Délégué à l'Entreprise d'Endiguement du Tiguellet (EETI)
- Membre délégué de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Je me réjouis d'être au service de la population, de m'engager avec sérieux et conviction ainsi que de représenter notre commune auprès du canton.

Du côté privé, je suis arrivé en 2017 à Belfaux, village que j'ai appris à connaître et où je m'y sens bien.

Pourtant ce n'était pas gagné d'avance, j'ai grandi dans le canton de Vaud, je suis originaire du canton de Vaud, et j'allais voir le LS et le LHC.

Bon ça c'est du côté de mon Papa, ma Maman est Singinoise pure souche.

Je suis donc plutôt comme la fondue moitié-moitié, mais ça c'était jusqu'à ce fameux 30 avril 2026 lorsqu'un certain club fasse chavirer tout un canton ainsi que mon cœur.

J'ai 42 ans, 4 enfants qui forment ma super famille recomposée ».

Mme Céline Bapst, conseillère communale, prend la parole.

« J'ai 37 ans, je suis mariée et j'ai deux enfants.

J'ai vécu 5 ans à Formangueries. Puis nous sommes venus vivre sur la ferme de Chenaleyres. Cela fait maintenant 7 ans.

Juriste et médiatrice. Je travaille également sur l'exploitation agricole, avec mon mari. Nous avons un marché à la ferme avec des produits locaux, et j'organise des activités pour les familles et les enfants en lien avec les animaux de la ferme.

J'ai également passé mon brevet d'attelage en 2024, je propose donc des tours en calèche attelés par mes deux chevaux.

Concernant mes hobbies et le sport, petite, j'ai fait beaucoup de gym artistique, ensuite j'ai fait de l'athlétisme et enfin, je me suis mise au ski, comme une vraie Suisse. J'ai été monitrice de ski pendant 19 ans et maintenant j'essaie d'enseigner le ski à mes enfants, ce qui n'est pas facile. J'aime la randonnée et l'équitation.

En ce qui concerne la commune, je suis heureuse de pouvoir œuvrer pour les habitants de Belfaux-Autafond en ma qualité de conseillère communale en charge du dicastère de la sécurité et des sociétés. Je m'occupe également de la crèche et de la maternelle.

Je suis déléguée au réseau santé Sarine, le CO de Sarine Ouest et du Haut Lac (COSAHL) ainsi que Forêts-Sarine.

Je suis également présidente du Comité de la Crèche.

Je souhaite d'ores et déjà remercier mes collègues du conseil communal ainsi que vous, membres du Conseil général, pour ces prochaines années qui, j'en suis persuadée, seront riches en échanges et productifs pour le bien-être des concitoyens de Belfaux.

Je reste à votre disposition à la fin de conseil général pour échanger ensemble ».

Mme Linda Giunta, conseillère communale, prend la parole.

« J'ai 48 ans et je travaille comme laborantine en biologie.

J'habite à Belfaux depuis 2006 avec mes deux garçons : Luca, 20 ans, et Mirco, 16 ans. Très attachée à la vie locale, vous me croiserez souvent au bord des terrains de football, une de mes grandes passions.

Sur le plan politique, j'ai eu le plaisir de siéger au Conseil communal de 2016 à 2021, puis au Conseil général lors de la législature passée.

Pour la législature actuelle, je suis en charge des constructions, des bâtiments, de l'affichage ainsi que des naturalisations. Des domaines concrets, au cœur du développement et du fonctionnement de notre commune.

Je représente également Belfaux au sein de l'Agglo, de la Société Anonyme du Cabinet médical de la Gare de Belfaux SA, du Cercle d'inhumation et de plusieurs associations intercommunales, notamment la piscine de Courtepin, l'AESC.

Je me réjouis de m'engager dans ces différentes responsabilités et de contribuer activement à la vie de notre commune ».

Mme Anne de Steiger, conseillère communale, prend la parole.

« J'ai 51 ans et suis la maman de deux enfants.

Valaisanne d'origine, j'ai vécu à Genève durant mes études, puis dans le canton de Vaud où j'étais secrétaire patronale. Je me suis établie dans le canton de Fribourg à Autafond en 2005 et mon premier engagement politique remonte à la législature 2016-2021 durant laquelle j'étais conseillère générale à la suite de la fusion Autafond Belfaux.

J'ai suivi des formations universitaires en sciences économiques et sociales ainsi qu'en administration publique. Actuellement, je suis historienne indépendante et juge assesseure au tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Mon dicastère est celui de la santé et des affaires sociales. A ce titre, j'ai la charge du cabinet médical, de la commission senior+ et fais le lien avec l'organisation des repas à domicile ainsi que celle des jubilés pour les aînés. Par ailleurs la bibliothèque, le cercle d'inhumation et la commission historique et patrimoine sont de mon ressort. Au niveau intercommunal, je suis au comité du Service des curatelles et du Service social. Pour ce dernier, j'ai aussi intégré la commission sociale. Enfin, je suis déléguée pour la commune de Belfaux au Réseau Santé Sarine ».

M. Stéphane Renevey, conseiller communal, prend la parole.

« Je suis habitant de Belfaux depuis 2014, dans le quartier Pra Novy.

Je suis actuellement enseignant au Centre Thérapeutique de Jour de Givisiez.

Comme j'ai été formé à la psychologie et à l'enseignement, mon activité au Centre Thérapeutique me permet de concilier ces deux approches. Je suis aussi membre du Conseil de Fondation Espace Thérapeutique qui gère les deux centres de la fondation et qui prévoit les nouveaux sites en cours de développement. J'ai encore une activité de kinésiothérapie en cabinet.

Ma formation musicale professionnelle (chant et direction) me permet de travailler dans le domaine, en tant que soliste ou chef de chœurs (chœurs liturgiques, classique, musique de scène).

Le dicastère que j'ai repris pour la nouvelle législature est aligné sur mes activités professionnelles. Il s'agit du dicastère de l'enseignement et de tout ce qui est lié au parascolaire (transports, AES, Services de logopédie et de psychologie SLPPI (comité), devoirs surveillés). Je suis aussi suppléant aux affaires sociales.

Je présiderai donc le Conseil des parents et je participerai aux autres commissions liées à mon dicastère et à celui de ma suppléance (Cycle d'orientation Sarine et du Haut-Lac (comité), Service social régional de la Sonnaz (SSRS), Service officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS), la crèche Barbotine et la piscine de Courtepin (comité) que fréquentent nos élèves.

Au niveau de ma vie privée, je vis avec ma compagne et mon petit garçon de six ans qui fréquente la 2H et l'AES, et qui s'y plaît beaucoup. Nous nous en occupons à parts égales durant la semaine ».

M. Diego Frieden, conseiller communal, prend la parole.

« Je suis vraiment heureux d'être là ce soir avec vous parce que cela signifie que pour la deuxième fois les citoyennes et citoyens de Belfaux m'ont honoré de leur confiance et je me réjouis beaucoup

de cette nouvelle législature avec chacune et chacun d'entre vous. Je remercie aussi, évidemment, les personnes qui ont œuvré durant la dernière législature.

En plus de poursuivre mon travail au Conseil communal, cette nouvelle législature va me permettre de vous faire découvrir le reste de mes cravates. Parce que, comme vous le savez, j'ai le principe de ne jamais mettre la même. Donc voilà, je vais essayer de me tenir à ce principe.

Plus sérieusement, pour celles et ceux qui ne me connaîtraient pas, je m'appelle Diego Frieden, j'ai 41 ans, j'habite à Belfaux depuis mi-2020 avec mon épouse et nos cinq enfants. Là aussi une famille recomposée avec d'abord trois garçons et ensuite deux filles. Avec deux clans très distincts, les foteux et les chanteuses, actifs dans les sociétés de notre belle commune.

Professionnellement, je suis syndicaliste à Berne pour le syndicat de transfair dans le domaine poste et logistique, économiste de formation, c'est pour ça qu'on m'a passé les finances, je me réjouis beaucoup, j'y viens après.

Je suis un grand passionné de sport, mais le sport à la télé. Il ne faut pas trop faire d'efforts. Comme disait Winston Churchill, le secret de la santé c'est le sport, pas de sport.

En ce qui concerne mon activité au sein du Conseil communal, après avoir durant 5 ans occupé la place de responsable du dicastère environnement et sécurité, j'ai transmis le volet sécurité à Céline Bapst et j'ai pu reprendre les finances. Je tiens à dire que le nouveau dicastère s'appelle environnement et finances et non finances et environnement. C'est quand même un point important parce que souvent on est plutôt dans l'autre sens alors que l'environnement à mon sens est quand même très important.

Dans le cadre de ce dicastère, je m'occupe de l'agriculture et des parchets communaux, à savoir les terrains qui sont mis en exploitation, mais qui appartiennent à la commune, les terrains agricoles, les déchets, l'énergie, l'environnement à proprement parler et les forêts.

Je suis également président de l'entreprise d'endiguement du magnifique ruisseau du Tiguel et président jusqu'à maintenant de la Commission énergie et environnement. Quand celle-ci se réunira, on verra ce qu'il en sera pour la suite.

Je vous dois encore une communication. C'est plutôt ça que vous aurez de ma part à partir de maintenant avec les séances du conseil général. Elle concerne la révision de la LATEC cantonale et l'autonomie des communes en matière de plan pour les installations solaires et éoliennes d'importance nationale. Lors de la dernière rencontre de la coordination des communes opposées au volet éolien du plan directeur cantonal qui a lieu le 12 mai dernier à Lajoux en Glâne, nous avons été rendus attentifs à une modification de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions au niveau cantonal, qui pourrait avoir un impact majeur sur l'autonomie de Belfaux et des autres communes concernées par un site éolien potentiel. Je dois vous avouer que j'espérais que la presse serait là ce soir pour relayer cette importante information. Mais ma foi, ce sera fait différemment. En effet, la loi sur l'énergie au niveau fédéral prévoit que pour de tels projets, l'accord des communes est nécessaire. Toutefois, cette loi donne la possibilité au législatif cantonal d'en décider autrement. Donc le principe, c'est que les communes ont leur mot à dire, mais un canton peut décider dans sa loi de supprimer cette autonomie.

En clair, l'autonomie communale et le droit pour Belfaux, comme d'autres, de décider librement de l'implantation ou non d'un tel projet pourraient être supprimés si notre Grand Conseil en décide ainsi. Or, cette crainte est fondée. Nous avons appris que les milieux proches des promoteurs de l'éolien se sont déjà activés dans ce sens auprès du canton. Dans le cadre de la révision de la loi sur les communes. Voilà pourquoi le Conseil communal a décidé d'ores et déjà de participer à une démarche qui visera à insister de façon préventive sur le maintien absolu de l'autonomie communale dans ce domaine. Et ce, avant que le Grand Conseil ne se penche sur cette question. C'est quelque chose qui nous vient extrêmement à cœur ».

La Présidente clôt ce point.

9. Commission financière

9.1) Détermination du nombre de membres pour la période législative 2026-2031 (5 membres au minimum)

La Présidente informe que le Bureau provisoire propose de maintenir le nombre à cinq membres pour la commission financière, lesquels doivent tous être membres du Conseil général conformément à l'article 14.1a du règlement du Conseil général, selon la répartition suivante :

- deux membres du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- deux membres du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture
- un membre du groupe Indépendants et UDC

La Présidente ouvre la discussion au sujet de cette proposition.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vote

La Présidente soumet au vote du Conseil général la composition de la Commission financière à 5 membres.

Résultat du vote

Le Conseil général approuve, par acclamation, la composition de la Commission financière à cinq membres.

9.2) Election

La Présidente invite les représentant-es des groupes à présenter leur-es candidat-es.

M. Thierry Nydegger, représentant du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, présente la candidature de M. Jérôme Guéry :

« Jérôme a 37 ans et habite dans le quartier du Châno avec sa femme et ses deux enfants.

Diplômé d'un Master HEC à Lausanne en comptabilité, contrôle et finance, il bénéficie d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la finance, du controlling, des ressources humaines et de la gestion d'entreprise.

Au fil de son parcours professionnel, il a occupé plusieurs fonctions de direction au sein d'entreprises actives dans l'industrie, le commerce de détail, l'audit financier ainsi que la construction, allant de la start-up aux grands groupes internationaux.

Très attaché à la vie locale et associative, il apprécie particulièrement le sport, notamment le hockey sur glace.

A travers son engagement au sein de la commission financière, il souhaite mettre à profit son expérience en finance et en controlling afin de contribuer à une gestion rigoureuse et durable des ressources de la commune ».

La Présidente informe que le groupe Le Centre Belfaux-Futuro présente également la candidature de M. Thierry Nydegger.

Mme Véronique Rebetez, représentante du Groupe PS –Centre Gauche et Ouverture présente les candidatures de M. F. Vallat, ancien Conseiller communal en charge du dicastère des finances et Mme Muriel Besson Gummy.

M. François Gendre du groupe Indépendants et UDC présente la candidature de M. Nicolas Bapst. Il a 36 ans, marié et père de deux enfants. Il est agriculteur et sapeur-pompier. Il a été membre de la Commission financière d'Autafond de 2009 à 2015. Il a été membre de la Commission des naturalisations de 2016 à 2021.

Election des membres de la Commission financière

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, la Présidente soumet au vote l'élection des 5 candidats par acclamation.

Sont élus à la Commission financière :

- M. Nicolas Bapst du groupe Indépendants et UDC
- Mme Muriel Besson Gumy du groupe PS – Centre Gauche et Ouverture
- M. Jérôme Guéry du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- M. Thierry Nydegger du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- M. François Vallat du groupe PS – Centre Gauche et Ouverture

10. Commission d'aménagement, élection des membres pour la période législative 2026-2031 (art. 26 du règlement du Conseil général)

Concernant la Commission d'aménagement pour la législature 2026-2031, la Présidente rappelle que, conformément à l'article 26, alinéa 1, du règlement du Conseil général, la majorité des membres de cette commission doit être élue parmi les membres du Conseil général.

La Présidente informe que le Bureau du Conseil général propose une commission composée de sept membres, dont cinq issus du Conseil général, selon la répartition suivante :

- deux membres du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- deux membres du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture
- un membre du groupe Indépendants et UDC

La Présidente demande si cette proposition appelle des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au vote à main levée.

Vote

La Présidente soumet au vote du Conseil général la composition de la Commission d'aménagement à 7 membres.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, la composition de la Commission d'aménagement à sept membres, dont cinq issus du Conseil général.

La Présidente passe ensuite à l'élection des membres de la commission et donne la parole aux représentant-es des groupes pour la présentation de leurs candidats.

Mme **A. Brülhart** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro présente les candidatures de M. R. Krattinger et de M. L. Berset.

Mme **V. Rebetez** du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture présente les candidatures de Mme A. Felder et de M. V. Stockel.

M. **P-E Bapst** du groupe Indépendants et UDC présente la candidature de M. Pierre Bapst.

Election des membres de la Commission d'aménagement

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, la Présidente soumet au vote l'élection des cinq candidat-es par acclamation.

Sont élu-es à la Commission d'aménagement par acclamation :

- M. Pierre Bapst du groupe Indépendants et UDC
- M. Laurent Berset du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- M. Andréa Felder du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture
- M. René Krattinger du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- M. Velko Stockel du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture

Le Conseil communal, quant à lui, devra encore nommer les deux membres restants.

La Présidente clôt la discussion.

11. Commission des naturalisations

11.1 Détermination du nombre de membres pour la période législative 2026-2031 (5 à 9 membres au minimum)

Pour la législature 2026–2031, la Présidente informe que le Bureau provisoire propose une commission composée de sept membres.

Conformément à l'article 43 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, les membres de cette commission sont choisis parmi les citoyennes et citoyens domiciliés dans la commune.

La répartition proposée est la suivante :

- trois membres du groupe Le Centre Belfaux-Futuro ;
- trois membres du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture ;
- un membre du groupe Indépendants et UDC.

La Présidente demande si cette proposition appelle des remarques.

Vote

Aucune remarque n'étant formulée, elle soumet la proposition au vote à main levée.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, la composition de la Commission des naturalisations à sept membres.

La Présidente passe ensuite à l'élection des membres de la commission et donne la parole aux représentants des groupes politiques.

Mme **A. Brülhart**, pour le groupe Le Centre Belfaux-Futuro, propose les candidatures de Mme Stéphanie Spaeni, Mme Vittoria Sacco et Mme Vyolène Bapst.

Mme **V. Rebetez**, pour le groupe PS –Centre Gauche et Ouverture, propose les candidatures de Mme Andréa Wassmer, Mme Pauline Greber et Mme Anne-Marie Schmid Kilic.

Pour le groupe Indépendants et UDC, la candidature de M. François Gendre est proposée.

11.2 Election

Sept candidatures étant proposées pour sept sièges à pourvoir, la Présidente propose de procéder à l'élection par acclamation.

Sont élu-es à la Commission des naturalisations par acclamation :

- Mme Vyolène Bapst du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- M. François Gendre du groupe Indépendants et UDC
- Mme Pauline Greber du groupe PS – Centre Gauche et Ouverture
- Mme Vittoria Sacco du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- Mme Anne-Marie Schmid Kilic pour le groupe PS – Centre Gauche et Ouverture
- Mme Stéphanie Spaeni du groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- Mme Andréa Wassmer pour le groupe PS – Centre Gauche et Ouverture

La Présidente clôt la discussion.

12. Rapport de gestion 2025

12.1 Présentation du rapport par le Conseil communal et discussion

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **C. Barras** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro prend la parole.

« Au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, nous tenons à remercier les membres du Conseil communal de la période 2021-2026 ainsi que l'administration pour le rapport de gestion 2025.

En effet, la rédaction d'un tel document demande du travail, mais il permet à chaque citoyenne et à chaque citoyen de pouvoir prendre connaissance de tout le travail qui est accompli au sein de notre commun, merci ».

M. **F. Vallat** du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture, prend la parole.

Il s'associe aux remerciements formulés par le groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Il souhaite apporter deux remarques.

Après avoir pris connaissance attentivement du document, il lui paraît utile de rappeler qu'un Conseiller communal qui entre en fonction n'est pas élu par le Conseil communal ; il est proclamé élu, puisqu'il est élu par le peuple.

Par ailleurs, à la page 17, dans le passage consacré au Conseil d'Agglomération et à la Commission d'Agglomération, les dates mentionnées concernent l'année 2025, alors que le texte traite de l'année 2024.

Mme **J. Berset** du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture, prend la parole.

Elle remercie le Conseil communal pour ce rapport de gestion, qui retrace un nombre important de décisions prises au cours de l'année. Elle relève qu'il s'agit d'un exercice délicat pour le Conseil communal, qui doit résumer et rendre compréhensibles en quelques lignes des dossiers qu'il connaît pourtant dans le détail.

À titre d'exemple, elle cite la mention figurant au bas de la page 6 relative à la création d'un groupe de travail pour la gestion de la déchèterie. Selon elle, cette formulation manque d'une précision importante, dans la mesure où elle laisse entendre que ce groupe de travail est toujours en activité, sans mentionner le caractère temporaire du mandat qui lui avait été confié. Le lecteur peut ainsi penser que ce groupe de travail fonctionne encore aujourd'hui.

Mme J. Berset relève également, au dernier point de la page 6, l'utilisation du terme « pumptrack ». Elle indique avoir dû en rechercher la signification et estime qu'il serait utile de préciser en français le sens de ce terme anglophone. Elle dit savoir qu'il s'agit d'une installation destinée aux engins roulants non motorisés. Elle demande qu'il soit précisé en Français un mot anglophone.

Enfin, elle mentionne l'exemple figurant à la page 8 concernant la décision de mettre fin au programme du plan climat communal. Elle considère que le rapport omet un élément essentiel, à savoir l'interruption soudaine des travaux de la commission concernée par décision du Conseil communal.

En conclusion, Mme J. Berset invite le Conseil communal à prêter attention à l'importance des mots pour préciser les décisions.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

13. Comptes 2025

13.1 Présentation du message relatif aux comptes par le Conseil communal

La Présidente donne la parole à M. D. Frieden, Conseiller communal en charge des finances.

M. D. Frieden indique qu'il lui revient l'honneur et la responsabilité de présenter les comptes de la commune pour l'exercice 2025. Il remercie d'emblée les membres du Conseil général pour leur indulgence, soulignant qu'il s'agit d'une première pour lui.

Il précise qu'il s'appuie sur la brochure transmise au Conseil général afin d'illustrer ses propos, tout en invitant l'assemblée à suivre également la présentation à l'écran.

En résumé, il relève que l'exercice comptable 2025 se clôture par un excédent de revenus de CHF 397'044.00, soit un résultat nettement supérieur à celui qui avait été prévu dans le budget 2025 approuvé par le Conseil général. Il souligne toutefois que ce résultat inclut un revenu extraordinaire de CHF 500'000.00 lié à l'affaire de l'ancien boursier communal, une affaire qu'il espère pouvoir définitivement considérer comme close dans un proche avenir. Sans ce revenu exceptionnel, le résultat serait moins favorable, mais également plus proche des prévisions budgétaires.

M. D. Frieden souhaite ensuite synthétiser les principaux éléments du message accompagnant les comptes. Il indique que la situation financière de la commune de Belfaux demeure stable, ce qui constitue selon lui le message essentiel à transmettre aux représentantes et représentants de la population. Il appelle néanmoins à la prudence. Il rappelle que la commune est liée aux associations intercommunales dont elle fait partie et aux importants projets que celles-ci réalisent actuellement ou prévoient de réaliser. Il cite notamment la construction du cycle d'orientation sur la commune de Givisiez ainsi que la nouvelle STEP de Pensier. Ces projets représentent des investissements considérables auxquels Belfaux participe financièrement. Il relève que les charges de transfert provenant de ces associations ont diminué par rapport au budget en 2025, mais considère cette évolution comme temporaire. Selon lui, l'endettement des associations intercommunales pèsera de plus en plus lourd sur les finances communales dans les années à venir.

À l'aide du premier graphique figurant à la page 5 du rapport, M. D. Frieden explique l'évolution des résultats financiers. Il indique que le graphique compare les résultats budgétés avec les résultats effectivement réalisés. À l'exception de l'exercice 2019, qu'il qualifie de particulier en raison de l'affaire ayant affecté la commune durant de nombreuses années, il constate que les comptes ont systématiquement présenté un résultat meilleur que celui prévu au budget. Il précise que l'objectif reste néanmoins de rapprocher autant que possible les prévisions budgétaires de la réalité. Selon lui, des prévisions trop prudentes peuvent conduire à renoncer à certaines dépenses ou investissements qui auraient pourtant pu être réalisés. Il reconnaît qu'il s'agit d'un exercice complexe, mais relève que la tendance montre une réduction progressive des écarts entre budget et comptes. Sans le revenu extraordinaire de CHF 500'000.00, l'écart observé en 2025 aurait d'ailleurs été encore plus faible. Il attribue cette amélioration essentiellement au travail de l'administratrice des finances et estime que cette évolution devra se poursuivre ces prochaines années.

Abordant ensuite le deuxième graphique, présenté à la page 16, il explique le fonctionnement du compte de résultat à trois niveaux. Il précise que le premier niveau correspond au résultat opérationnel, issu des recettes et des dépenses liées au fonctionnement de la commune. Le deuxième niveau concerne les aspects financiers, tandis que le troisième regroupe les éléments extraordinaires qui échappent à la maîtrise de la commune, comme le revenu exceptionnel de CHF 500'000.00.

En comparant les comptes 2024 et 2025, il invite l'assemblée à porter son attention non pas sur le résultat final, influencé par les éléments extraordinaires, mais sur le résultat d'exploitation. Celui-ci est passé d'un excédent d'environ CHF 500'000.00 en 2024 à un déficit d'un montant similaire en 2025. Selon lui, cette évolution justifie pleinement les appels à la prudence et à la vigilance que devront observer le Conseil communal et le Conseil général au cours des prochaines législatures.

M. D. Frieden poursuit son exposé en commentant les indicateurs financiers. S'agissant du premier indicateur, il explique qu'il mesure la capacité des recettes fiscales à couvrir la dette nette. Il constate que la commune se situe actuellement dans la zone favorable. Il rappelle également que le développement du quartier de La Gotta devrait attirer de nouveaux contribuables et améliorer encore

cette situation. Il souligne toutefois que chaque nouvel habitant génère également des besoins supplémentaires en infrastructures. Même si cet effet se manifesterait plus tard, il estime qu'il devra être pris en compte. Il rappelle également que les emprunts contractés jusqu'à présent l'ont été à des conditions particulièrement avantageuses, alors que les taux d'intérêt actuels ne permettront probablement plus de bénéficier de conditions aussi favorables à l'avenir.

Concernant les investissements, M. Frieden relève que le degré d'autofinancement dépasse largement les 100 %, ce qui signifie que la commune disposait des moyens nécessaires pour financer les investissements prévus. Il constate toutefois que plusieurs investissements ont été reportés par prudence budgétaire. Selon lui, repousser des investissements entraîne inévitablement une détérioration progressive des infrastructures et conduit à devoir engager ultérieurement des moyens plus importants pour les maintenir en état. Il relève que cette problématique se retrouve également à l'échelle cantonale.

En examinant les indicateurs relatifs à la proportion des investissements et au taux d'autofinancement, il estime que la commune n'investit probablement pas suffisamment. Il souligne cependant que la qualité et la pertinence des investissements sont tout aussi importantes que leur volume. Il rappelle à cet égard qu'un groupe de travail chargé des besoins en infrastructures communales a déjà été présenté au Conseil général et poursuit actuellement ses réflexions afin d'identifier les priorités futures de la commune.

M. Frieden conclut sa présentation générale en espérant avoir permis à chacune et chacun de mieux comprendre les comptes 2025 et d'éclaircir ce qui peut parfois apparaître comme un ensemble complexe de chiffres.

13.2 Présentation générale des comptes de résultat et d'investissement 2025

La Présidente demande à M. D. Frieden s'il souhaite apporter une présentation générale complémentaire concernant les comptes de résultats et d'investissement 2025.

M. D. Frieden lui répond que la présentation effectuée précédemment constituait déjà la synthèse des deux objets (13.1 et 13.2).

La Présidente clôt la discussion sur ce point.

13.3 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. **T. Nydegger**. Il précise que ce rapport a été réalisé par la Commission financière de la période législative 2021-2026.

« Préambule »

La présente communication a pour objectif de vous exposer les conclusions et l'appréciation de la Commission financière à l'issue de l'examen des comptes annuels 2025 de la commune de Belfaux.

Il convient de rappeler que la loi sur les communes prévoit l'obligation de soumettre les comptes de la collectivité à une vérification rigoureuse par un organe de révision externe indépendant. Cette exigence garantit la qualité, la transparence et la conformité de la gestion financière communale. La Commission financière, pour sa part, conserve la compétence de réviser en détail les décomptes d'investissements ainsi que de procéder à un contrôle spécifique des conditions de taux applicables aux emprunts contractés par la commune.

Le rapport de l'organe de révision a été officiellement présenté au Conseil communal et à notre commission lors de la séance du 21 avril 2026. Au cours de cette réunion, les membres de la Commission financière ont soigneusement pris connaissance des comptes de résultats comme des comptes consacrés aux investissements. L'examen s'est étendu à l'ensemble des postes budgétaires et aux chapitres détaillés, permettant un échange fructueux avec l'organe de contrôle et Mme Bersier, administratrice des finances. Grâce à ce dialogue ouvert, des clarifications ont pu être apportées sur certains éléments techniques ou spécifiques, et des erreurs mineures (coquilles) détectées ont été corrigées. La Commission financière souhaite ici exprimer sa reconnaissance à toutes

les personnes impliquées dans l'élaboration des comptes pour la qualité du travail réalisé et la disponibilité manifestée lors des séances.

Situation des emprunts

En ce qui concerne les différents emprunts en cours, la Commission financière note que la situation de l'endettement demeure stable et maîtrisée. Il n'est pas nécessaire pour l'heure de statuer sur un renouvellement particulier des emprunts puisque les échéances sont échelonnées dans le temps de manière appropriée :

Un emprunt de CHF 3'500'000.00 a été conclu le 15 décembre 2019 auprès de la BCF pour une durée de 9 ans, à un taux fixe très favorable de 0.55 % ;

L'emprunt destiné au financement du bâtiment de la Petite Enfance, d'un montant de CHF 10'000'000.00, a été contracté le 10 décembre 2018, également auprès de la BCF, pour 10 ans à un taux de 0.83 % ;

Un emprunt de CHF 2'000'000.00, contracté le 18 décembre 2020 auprès de la SUVA à un taux exceptionnellement bas de 0.09 % pour une durée de 5 ans, a été entièrement remboursé en 2025 ;

Enfin, un autre emprunt de CHF 2'000'000.00 a été accordé le 30 septembre 2021, toujours auprès de la SUVA, sur 5 ans à un taux de 0.04 %.

Le volume global des emprunts atteint ainsi CHF 15'500'000.00 à la fin de l'exercice. Le coût financier de ce service de la dette reste particulièrement contenu, avec des intérêts annuels versés pour un montant total de CHF 106'270.10. Cette maîtrise des conditions de financement témoigne de la vigilance et de la compétence de la gestion communale sur ce plan crucial.

Analyse du compte de résultats

Le budget prévisionnel 2025 anticipait un résultat négatif s'élevant à CHF 394'990.00. À l'issue de l'exercice, c'est en définitive un bénéfice net de CHF 397'044.00 qui a été dégagé, soit un écart positif remarquable de CHF 792'034.00 par rapport au scénario budgété ; cet écart mérite d'être analysé avec attention.

Les charges : la réduction des dépenses a joué un rôle significatif. La différence favorable d'environ CHF 430'000.00 s'explique principalement par une diminution des charges de transfert (CHF - 558'000.00), un poste d'attribution aux fonds spéciaux (CHF +143'000.00), ainsi qu'une baisse ponctuelle des charges d'exploitation (CHF -15'000.00). Cette évolution traduit l'efficacité du suivi budgétaire et une gestion prudente des crédits votés.

Les revenus : sur le plan des recettes, la commune a enregistré une hausse globale de l'ordre de CHF 362'000.00. Celle-ci provient principalement de revenus et taxes fiscales supplémentaires (+ CHF 253'000.00), d'un revenu extraordinaire lié à un versement exceptionnel (+ CHF 594'000.00), ainsi que d'autres apports (intérêts, revenus de transferts, etc.) pour un total de CHF +21'000.00.

La conséquence de ces deux mouvements est un redressement du résultat, celui-ci représentant 5.33 % des revenus budgétés pour 2025. Rien ne saurait toutefois occulter le caractère ponctuel du poste "revenus extraordinaires", lequel ne peut être considéré comme un acquis structurel pour les finances communales.

Etat de la dette et indicateurs financiers

Au terme de l'exercice sous revue, la position de la dette communale conserve un profil caractérisé par la stabilité :

Dette nette : CHF 8'549'125.54 selon l'indicateur MCH2 n° 1, soit une hausse très modérée de 1.09 % (CHF +92'568.94) sur douze mois ;

Dette par habitant : CHF 2'446.10, en léger recul de CHF 3.66 (-0.15 %).

Cette évolution est notamment liée au remboursement partiel d'un emprunt en 2025, ce qui vient compenser l'accumulation de nouveaux engagements.

L'analyse globale des indicateurs financiers indique une certaine stabilité entre 2024 et 2025, à l'exception du taux d'autofinancement qui se replie, principalement en raison de la faiblesse des investissements décidés cette année. Il est à noter que la capacité d'investissement future dépendra fortement des prochains exercices.

Observations et recommandations

La Commission financière souhaite souligner plusieurs points de vigilance et d'anticipation pour la conduite des finances communales au cours des prochaines années :

Le résultat positif affiché pour 2025 ne doit pas masquer le fait qu'il provient essentiellement d'une rentrée exceptionnelle de CHF 500'000.00 suite à l'affaire du Boursier, ce versement unique n'ayant pas vocation à se reproduire. Il s'agit donc d'un effet "exceptionnel", sans valeur récurrente.

D'autre part, la Commission relève que si les recettes communales progressent depuis une décennie, leur croissance reste malheureusement inférieure à celle des dépenses : la commune s'achemine, à terme, vers des marges budgétaires plus serrées.

L'avenir financier demeure complexe. D'importants investissements sont envisagés (nouveau cycle d'orientation, Réseau Santé Sarine, STEP de Pensiez, etc.), et les charges structurelles (prestations, fonctionnement, soutien social, etc.) continuent à augmenter, même si une pause momentanée a été observée en 2025.

De plus, l'analyse des principaux indicateurs financiers - souvent dans la zone d'alerte jaune ou rouge - confirme que notre marge de manœuvre s'avère désormais très réduite. Le Conseil communal devra maintenir sa vigilance et poursuivre ses efforts pour tendre vers un équilibre plus pérenne des finances communales, en évitant toute mesure susceptible de fragiliser cet objectif.

Enfin, la Commission salue les efforts importants entrepris en 2025 pour l'actualisation du Système de contrôle interne : il reste néanmoins des axes d'amélioration notable pour en faire un outil pleinement performant, observation également faite par l'organe externe de révision.

Conclusion

La Commission financière adresse ses remerciements et ses félicitations au Conseil communal pour la maîtrise des charges démontrée en 2025, ainsi qu'à l'ensemble de l'administration communale et aux auditeurs pour leur professionnalisme et l'investissement dont ils ont fait preuve lors de la préparation des documents et de l'analyse des comptes.

Après examen approfondi du rapport de l'organe de révision et des résultats présentés, la Commission financière émet un préavis favorable conformément à l'article 97 al. 1 lettre c bis LCo et invite le Conseil général à approuver les comptes de l'exercice 2025 dans leur intégralité.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

13.4 Rapport de l'organe de révision des comptes

La Présidente cède la parole à M. T. Nydegger pour la lecture du rapport de la fiduciaire Core.



Fribourg, le 9 avril 2026

**Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels
au conseil communal et à la commission financière de la
Commune de Belfaux**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Belfaux (la commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo ; RSF 140.61) (dispositions légales cantonales).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive du service des communes 10 / 2020 (directive 10 / 2020), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA-60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales cantonales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 14 avril 2025 une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

Responsabilités du conseil communal relatives aux comptes annuels

Le conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERT Suisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- > nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- > nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- > Nous communiquons au conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 62 al.2 let. d LFCo et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les dispositions du conseil communal, est documenté mais que les contrôles en place ne sont pas encore formalisés dans leur intégralité.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous recommandons au conseil général d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.



Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Présentation détaillée des comptes de fonctionnement, chapitre après chapitre

0 Administration générale

Le Président ouvre la discussion.

Mme **P. Greber** du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture, prend la parole.

« Je souhaite revenir sur la provision constituée pour soldes de vacances et heures supplémentaires non prises au 31.12.2025, d'un montant supplémentaire de CHF 70'000.00.

Ce point m'interpelle pour plusieurs raisons.

D'abord, le montant apparaît particulièrement élevé et semble traduire une accumulation importante d'heures supplémentaires et de vacances non prises au sein de l'administration. Or, au-delà de l'aspect financier, cette situation soulève également une question de gestion du personnel et de santé au travail.

Dans la plupart des organisations, les employeurs encouragent — voire exigent — la compensation régulière des heures supplémentaires et la prise effective des vacances, précisément afin d'éviter une surcharge chronique, des risques d'épuisement et une dégradation des conditions de travail.

Je comprends bien que certaines périodes peuvent nécessiter un engagement accru du personnel, notamment dans une petite commune où les ressources sont limitées. Toutefois, lorsque ces soldes deviennent structurellement élevés au point de nécessiter une provision supplémentaire importante, cela mérite à mon sens une attention particulière du Conseil communal.

J'aimerais donc savoir :

- *quelles sont les raisons concrètes de cette augmentation ;*
- *si cette situation concerne quelques postes spécifiques ou l'ensemble de l'administration ;*
- *quelles mesures de gestion sont prévues afin de limiter l'accumulation des heures supplémentaires et des vacances non prises ;*
- *et si une stratégie existe pour garantir à la fois la soutenabilité financière et la protection de la santé du personnel.*

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause l'engagement des collaborateurs, que je salue, mais de s'assurer que l'organisation du travail reste saine, durable et maîtrisée financièrement ».

La Présidente donne la parole à M. **V. Schickel**, Syndic, responsable de l'administration.

Il indique qu'il a bien pris en considération la remarque. Il rappelle, en introduction, qu'il n'existait auparavant aucune provision spécifique destinée aux heures supplémentaires et aux vacances, ce qui constituait un risque pour la commune en cas de départ d'employés, notamment en matière de rémunération.

Il entend la crainte exprimée face à l'apparition de ce chiffre, qui pourrait laisser penser à une nouvelle gestion du personnel ou à un dérapage des heures supplémentaires et des soldes de vacances. Il précise toutefois qu'il s'agit de l'inverse.

Depuis plusieurs mois, les soldes de vacances font l'objet d'un suivi moyen plus rigoureux, assuré par la gestion du personnel et par lui-même, permettant un contrôle plus fin de la situation. Dans ce cadre, une attention particulière est portée au fait d'inciter les collaborateurs à prendre leurs vacances ainsi que leurs heures supplémentaires, afin d'éviter toute accumulation. Cette démarche a déjà permis une amélioration nette par rapport à la situation de certaines années précédentes, où certains services pouvaient atteindre jusqu'à 120 heures supplémentaires par personne, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Il ajoute que, comme dans d'autres associations intercommunales, la constitution de provisions est considérée comme une bonne pratique. Elle permet d'anticiper le coût lié à d'éventuels départs de collaborateurs, voire de plusieurs, sans générer de charges imprévues pour les comptes communaux. En effet, les départs étant généralement annoncés avec un préavis d'environ trois mois, ils ne peuvent pas toujours être intégrés au budget établi en amont.

Cette méthode vise donc à éviter des écarts entre les budgets votés et la réalité de l'exercice. M. Schickel précise enfin que ces montants de provision devraient diminuer au fil des années, à mesure

que la situation se stabilise et que les soldes sont réduits. Il s'agit selon lui d'une mesure exceptionnelle, conforme aux pratiques autorisées par le canton de Fribourg.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

1 Ordre public et sécurité publique, défense

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

2 Formation

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

3 Culture, sport et loisirs

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

4 Santé

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

5 Prévoyance sociale

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Trafic et télécommunications

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

8 Economie publique

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

9 Finances et impôts

La Présidente ouvre la discussion et cède la parole à M. F. Vallat.

Il demande, au sujet du compte 9100.3181.00 relatif aux pertes sur impôts, s'il serait possible d'obtenir des précisions sur les années concernées, précisant qu'il souhaite disposer d'une fourchette.

La Présidente donne la parole à Mme I. Bersier, administratrice des finances qui lui répond qu'il s'agit des pertes effectives enregistrées sur environ une dizaine d'années, lesquelles avaient auparavant été provisionnées, ce qui a entraîné en contrepartie une diminution des montants correspondants. Il est précisé qu'il s'agit désormais de pertes réellement réalisées, notamment dans des cas où des actes de défaut de biens ont été établis et où la procédure n'a pas pu être poursuivie jusqu'au recouvrement.

Il s'agit encore d'un important travail de « toilettage » des comptes, lié à la durée des procédures de poursuites. Celles-ci s'étalant dans le temps, ce n'est que l'année passée que le processus a pu arriver, en grande partie, à son terme.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente ouvre la discussion globale sur les comptes.

La parole n'est pas demandée la Présidente clôt la discussion.

13.5 Approbation des comptes 2025 et décharge au Conseil communal

La Présidente soumet au vote du Conseil général l'approbation des comptes 2025 ainsi que la décharge du Conseil communal.

Résultat du vote

Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité par 30 voix.
Le Conseil général donne décharge au Conseil communal.

14. Rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions *(message 1 du Bureau provisoire)*

La Présidente rappelle que les documents relatifs à ce point ont été transmis quelques jours auparavant aux membres du Conseil général.

Elle précise qu'il s'agit d'un objet déjà abordé lors de la séance du Conseil général du 24 mars dernier et que, sur ce dossier, le Bureau n'a pas d'élément complémentaire à ajouter.

Elle propose ensuite d'ouvrir la discussion et invite les membres à poser d'éventuelles questions au sujet de la rémunération et du message explicatif qui a été transmis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Rapport de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. T. Nydegger pour la lecture du rapport de la Commission financière.

« La Commission financière a étudié la demande émanant du Bureau du Conseil général concernant la rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions.

La Commission considère que le coût supplémentaire lié aux jetons de présence de CHF 14'300 reste supportable d'un point de vue financier.

Sur la base des documents transmis, la Commission financière prend acte du message du Bureau du Conseil général et propose au Conseil général d'accepter les modifications portant sur les indemnités ».

La présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote

La Présidente soumet au Conseil général l'augmentation de la rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte cette augmentation par 27 oui et 3 abstentions.

15. Approbation du Règlement d'utilisation de la Bibliothèque régionale de Belfaux *(message 1)*

La Présidente donne la parole à Mme Anne de Steiger, conseillère communale.

Elle indique que la bibliothèque de Belfaux fonctionne depuis de nombreuses années, mais que son activité nécessite l'existence d'un règlement devant être approuvé par le Conseil général.

Elle rappelle que ce règlement avait déjà été soumis en décembre 2025, le 16 décembre, et avait alors été accepté. Il avait préalablement été transmis à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) pour contrôle et approbation, puis lui a de nouveau été soumis avec des modifications demandées par ce service de l'État.

Elle précise que ces ajustements relèvent essentiellement de reformulations et ne modifient pas le fond du texte. Un point légèrement plus important concerne toutefois la dernière partie du règlement, relatif à la signature de celui-ci. Elle explique que, bien que la bibliothèque soit également utilisée par la commune de Corminboeuf, notamment par des enfants, cette dernière ne doit pas figurer comme signataire du règlement.

Pour cette raison, il est proposé de soumettre à nouveau le document à l'approbation du Conseil général afin de permettre à la bibliothèque et à la commune de disposer d'un règlement définitivement conforme et validé par l'autorité compétente.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **P. Greber** signale une coquille à la deuxième page du règlement, l'article 3, al. 3, dans la phrase « conformément au tarif édicté par le ~~du~~ Conseil communal ». Elle précise que le terme « du » est superflu.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Vote

La Présidente soumet au vote du Conseil général l'approbation du règlement d'utilisation de la Bibliothèque régionale de Belfaux dans sa forme modifiée.

Résultat du vote

Le règlement d'utilisation de la Bibliothèque régionale de Belfaux est approuvé à l'unanimité.
--

16. Propositions

16.1 Message de réponse du conseil communal à la proposition 14 – Abandon du Plan Climat

Message complémentaire du Conseil communal : séance du 27.05.2026 :

Suite aux remarques formulées lors de la séance du Conseil général du 24.03.2026, le Conseil communal a décidé de rencontrer, le 14 avril 2026, les membres de la Commission Énergie et Environnement afin de leur exposer son point de vue.

La délégation était composée de deux membres de la commission, et d'un représentant de la section Climat du Service de l'environnement a également pris part aux échanges. À l'issue de cette rencontre, les participants ont pris acte de la position du Conseil communal.

Mme **J. Berset**, à l'initiative de cette proposition, prend acte de cette réponse.

Il n'y a pas de nouvelles propositions.

La Présidente clôt la discussion.

17. Questions

Le Conseil communal n'a pas de réponse à apporter à des questions qui seraient restées en suspens.

La Présidente ouvre la discussion.

M. **F. Vallat** du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture, prend la parole.

Il demande des informations concernant l'état d'avancement du traitement de la procédure relative à l'ancien dossier communal. Il souhaite notamment connaître les étapes actuellement franchies dans la procédure ainsi que les prochaines démarches envisagées et à quel moment ce dossier pourra être clôturé.

M. **V. Schickel** lui répond que le Conseil communal a réalisé différentes analyses qui ont été partagées avec l'ancienne Commission financière. Le nouveau Conseil communal a également étudié les différentes options qui restaient ouvertes.

À la suite de ces discussions, le Conseil communal a décidé de mettre un terme à l'ensemble des procédures civiles liées à cette affaire. Le volet civil est donc considéré comme clos et la commune ne poursuivra pas de démarches visant à rechercher d'éventuels responsables sur ce plan.

Il précise qu'en raison du délai nécessaire à la préparation d'un message complet, une information détaillée sera présentée ultérieurement, comprenant notamment un décompte des coûts engagés par la commune ainsi que des montants récupérés. Cette présentation interviendra lors d'une prochaine séance du Conseil général, probablement en octobre, ou au plus tard lors de la séance consacrée au budget en décembre.

Il confirme toutefois que, à ce stade, le volet civil de cette affaire est définitivement clos.

Mme **S. Berset** du groupe PS –Centre Gauche et Ouverture prend la parole.

Elle demande si le règlement de police voté par le Conseil général l'année précédente est en cours de mise en œuvre. Elle souhaite plus particulièrement savoir si ce règlement sera appliqué à la place de parc située à l'entrée du parcours vita et du parcours mesuré. Elle relève que des camping-cars y stationnent régulièrement et qu'une voiture est récemment restée immobilisée pendant une semaine sur la place de stationnement. Elle demande donc si des mesures sont prévues afin d'appliquer le règlement de police à cet emplacement également.

M. **V. Schickel** répond que, suite à l'approbation du règlement par le Conseil général, le document a été transmis au service de l'État, qui a formulé de nouvelles remarques sur certains points. La commune de Belfaux a contesté une partie de ces retours, estimant qu'il y avait un excès de zèle de la part du canton, comme cela avait déjà été constaté précédemment lors de l'examen du règlement de la bibliothèque. Il précise que le règlement avait déjà fait l'objet de deux passages auprès du canton avant d'être soumis au Conseil général et que la commune considère avoir suffisamment pris en compte les remarques formulées.

La commune attend désormais une prise de position du canton sur les contestations déposées. Si celles-ci sont acceptées, quelques formulations pourront être adaptées et le règlement pourra entrer en vigueur rapidement, dès la signature du conseiller d'État en charge du dossier. En revanche, si les remarques de la commune ne sont pas retenues, il faudra, comme pour le règlement de la bibliothèque, revenir avec une nouvelle version du texte comportant essentiellement des modifications de formulation.

M. **V. Schickel** indique espérer que la position de la commune sera entendue et précise que le Conseil communal tiendra les intéressés informés de l'évolution du dossier. Si la réponse du canton est favorable, l'entrée en vigueur du règlement devrait intervenir dans les semaines à venir.

Mme **C. Barras** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro prend la parole.

Sa question porte sur le trafic de transit à Autafond et sur les mesures qui pourraient être prises afin de réduire de manière significative ce phénomène.

Mme C. Barras explique que la circulation qui traverse le village d'Autafond est devenue très importante depuis plusieurs années. Cette route est fortement utilisée par les travailleurs pendulaires. Les travaux actuellement en cours sur la route d'Autafond, avec la mise en place d'une limitation provisoire à 30 km/h ainsi que des feux de signalisation, auraient pu avoir pour effet de dissuader les pendulaires d'utiliser cet itinéraire permettant de rejoindre facilement, depuis la route de Rosière, Matran et Villars-sur-Glâne, en évitant les embouteillages sur la route cantonale qui traverse le village de Belfaux.

Elle constate toutefois que, au contraire, afin de ne pas perdre de temps sur la route d'Autafond, certains pendulaires traversent désormais le quartier du Châno. Le problème de circulation n'est donc pas réglé, mais il a simplement un impact supplémentaire sur un autre quartier.

Elle relève que le chemin n'est pas conçu pour absorber un tel trafic quotidien. La route est étroite, son état se dégrade et les croisements entre véhicules peuvent parfois être difficiles. La vitesse élevée à laquelle circulent les véhicules, ce tronçon étant limité à 80 km/h, rend cette portion de route parfois particulièrement dangereuse.

Elle précise également que le hameau d'Autafond est habité par de nombreux agriculteurs qui utilisent des machines indispensables à leur travail quotidien. De nombreuses belfagiennes et de nombreux belfagiens empruntent également facilement cette route, à pied ou à vélo, puisqu'il s'agit d'une belle boucle de promenade dans le village.

Elle regrette cependant que cette route, dépourvue de trottoir, puisse devenir dangereuse à certaines heures de la journée.

Elle demande alors si la commune dispose de chiffres actuels concernant le nombre de véhicules qui transitent sur cette route et si elle a déjà envisagé une restriction du trafic sur ce tronçon.

Elle estime qu'une solution doit impérativement être trouvée, tout en veillant à ne pas déplacer le problème vers d'autres quartiers du village. Elle souligne qu'il est important que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse se sentir en sécurité.

Le Conseil communal répondra à cette question lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

18. Divers

La Présidente ouvre la discussion.

M. L. Berset du groupe Le Centre Belfaux-Futuro prend la parole.

« Le mardi 12 mai, nous avons constaté une interruption de la distribution d'eau pour plusieurs foyers le long de la route d'Autafond.

Des travaux réalisés sur l'article RF573 ont accidentellement endommagé la conduite d'eau du réseau aux environs de 16h. La situation n'a pu être rétablie que peu avant 20h.

Il apparaît que les conditions de construction sont particulièrement complexes sur ce chantier, notamment en raison de la circulation alternée qui perturbe régulièrement le travail des ouvriers.

Je souhaiterais cependant relayer les préoccupations des personnes affectées par cet incident.

Il serait opportun de reconsidérer l'organisation des travaux de fouille en fin de journée, à la lumière des extraits de plan contenus dans le message N°159, page 4 qui indiquent le tracé de la conduite concernée.

Le personnel technique de la commune disposant de ces informations, était donc en mesure d'anticiper les risques liés à cette intervention. Une meilleure planification aurait sans aucun doute minimisé les conséquences de cet incident.

J'encourage donc à davantage de rigueur lors de telles opérations, notamment dans les zones à risque où la privation d'eau courante peut toucher de nombreux ménages. Il serait préférable de programmer ces interventions en début de matinée ou d'après-midi afin de garantir le rétablissement des services avant les périodes critiques d'utilisation.

Cette démarche vise à prévenir la récurrence de tels désagréments par une planification et un encadrement adéquat des maîtres d'ouvrage ».

M. V. Schickel, Syndic, remercie le Doyen d'âge pour le travail accompli en lui remettant une bouteille du vin communal.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt ce point et remercie les participant-es pour le climat constructif qui a régné durant les débats. Elle rappelle aux intervenant-es de transmettre leurs prises de parole par écrit à Mme Christan pour la rédaction du procès-verbal.

Enfin, elle invite cordialement les personnes présentes à partager l'apéritif offert par le Conseil communal.

La séance est levée à 21h55.

La Présidente

Muriel Besson Gumy



La Secrétaire

Véronique Christan